



L'an deux mille vingt-deux le 7 du mois de juillet, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Bouxières aux Chênes après convocation légale du 30 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

**Présents** : M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude – M. ORDY Denis – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDARAMANITRA Haja – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie  
M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme CHERY Chantal – M. GRASSER Jean Claude – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. L'HUILIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck  
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – M. MATHIEU Denis- M. BAUDOUIN Cédric – Mme HUART Sonia

**Procurations** : M. HENQUEL Patrick à M. MOUGINET Dominique – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – M. FAGOT REVURAT Yannick à M. THOMAS Claude – M. CAPS Antony à M. THOMAS Claude – Mme JELEN Nelly à M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. CERUTTI Alain à M. CRESPIY Jean Claude -

**Excusé(s)** : Mme LORETTE Delphine – M. THIRY Philippe – M. VINCENT Yvon -

**Secrétaire de séance** : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **41 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 35

Pouvoirs : 6

Excusés : 3

**Votants : 41**

Date d'affichage : 12 juillet 2022

**SUFFRAGE EXPRIME** :

Pour : 41

Contre

Absentions :

**ASSAINISSEMENT**

01/07/2022

**Renouvellement de la Convention « Assainissement STEP Amezule Basse » avec la Communauté de communes du Bassin de Pompey**

Philippe VOINSON, vice-président en charge de l'assainissement de l'eau potable et de la GEMAPI, rappelle que la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné a procédé à la construction en 2012 de la station de traitement des eaux usées située sur le territoire de la commune de Lay-Saint-Christophe, nommée STEP Amezule Basse.

Cet équipement est dimensionné pour recevoir d'une part les effluents d'une partie du territoire de la Communauté de Communes (commune d'Agincourt, Bouxières aux chênes, Eulmont et Dommartin sous Amance) et d'autre part, la totalité des effluents de la commune de Lay-Saint-Christophe dont l'assainissement ressort de la compétence de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

L'exploitation de la station d'épuration Amezule Basse est assurée directement par les services de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné.

La présente convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières selon lesquelles :

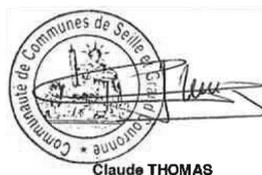
- La Communauté de Communes accepte de recevoir dans son système d'assainissement les effluents de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey provenant de la commune de Lay Saint Christophe,
- La Communauté de Communes du Bassin de Pompey accepte d'assurer la maîtrise d'ouvrage de tous travaux à réaliser pour améliorer le raccordement sur son ban communal et d'en assurer la charge financière. Elle assure l'entretien de ses ouvrages, dont la canalisation de transfert existante servant au raccordement de la commune, et dont le plan est annexé à la présente convention,

- La Communauté de Communes du Bassin de Pompey accepte d'acquitter à la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné les redevances d'assainissement pour le traitement des effluents en provenance de la commune de Lay Saint Christophe conformément à la convention ci jointe,

Elle entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée de 10 ans.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Autorise** le président à signer la convention entre la Communauté de Communes Seille et Grand couronné et la Communauté de Communes du Bassin de Pompey telle que jointe à la présente délibération



CLAUDE THOMAS  
2022.07.13 16:57:02 +0200  
Ref:20220711\_171801\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président